

Jeudi 17 mars 2022

LE MOT GRIPPÉ DU JEUDI

Fin de la crise sanitaire ? Non ! Car voilà la grippe, un coup de pompe, le dégel du point d'indice et les évaluations nationales !

Touuuuuut touuuuuut !

Hausse des carburants, frais kilométriques : pour qui ça roule ?



Entre + 10,60 % (pour le GPL) et +51% (pour le gasoil), c'est l'augmentation des prix du carburant depuis un an (données datant de 12/03/2022) Entre 0% et 0%, c'est l'augmentation du point d'indice depuis 12 ans (même si une petite échappée a été accordée en 2017). Et ce ne sont pas les mesurette de la prime d'attractivité ou la prime inflation qui changent grand chose. Quelques catégories de personnes sont particulièrement vulnérables à l'augmentation des prix des carburants et autres denrées "essentiels". Voilà pour qui ça roule (au sens propre) : Les contractuel·les et les vacataire·es en ESR sont précarisé·es de part leur statut puisqu'elles sont payé·es moins que les titulaires alors qu'elles fournissent le même travail et i-elles sont souvent affecté·es sur plusieurs postes avec des frais de route qui ne sont pas compensés par une quelconque indemnité kilométrique. Les remplaçant·es du premier degré ou TZR dans le 2nd degré, lorsqu'elles exercent en-dehors de leur école de rattachement, n'ont eu qu'une petite revalorisation de l'ISSR (indemnité de sujétion spéciale de remplacement) en... 2017. Depuis, plus rien. Les enseignant·es dans les zones rurales qui parfois habitent à plusieurs dizaines de kilomètres de leur établissement prennent de plein fouet l'augmentation récente des carburants et n'ont d'autre choix que de

prendre leur véhicule à cause de l'absence d'une véritable politique de transports en commun. Pendant ce temps, voilà pour qui ça roule... sur l'or : En 2021, les sociétés pétrolières ont réalisé des profits records :

- + 23 milliards de dollars pour ExxonMobil.
- + 20,1 milliards pour Shell.
- + 16 milliards pour Total
- +7,6 milliards pour BP !

Une paille sertie de diamants pour les actionnaires ! Pour l'État : entre 55 et 60 % de la facture de carburants sont le produit des taxes. Certes, les impôts sont indispensables à l'organisation de notre vie sociale, mais à condition que cet argent soit redistribué à qui de droit, c'est-à-dire à toutes et tous par l'intermédiaire de services publics que, nous, personnels de l'Éducation nationale, contribuons largement à faire vivre. De plus, la TVA repose plus lourdement sur les bas salaires qui ont les mêmes besoins vitaux. Nourriture, vêtements, logement, chauffage, hygiène, culture et loisirs... et carburants pour mettre dans des voitures souvent plus vieilles et plus gourmandes. Est-ce que la roue de secours dégainée par le gouvernement sur la dernière ligne droite avant l'élection est assez gonflée ? 15 centimes par litre seront déduits de la note au passage à la pompe et remboursés directement aux distributeurs. Pas question de baisser les taxes car ce serait une mesure anti-écologique ! Une soudaine clairvoyance qui mettrait un peu de vert dans la politique de l'environnement très terne de ce quinquennat. Par contre, le gouvernement en "appelle" aux sociétés pétrolières à faire elles-mêmes un "geste complémentaire", comme si la solidarité était une vertu des multinationales !

Amélie de Montchalain embraye avec une promesse de dégel du point d'indice. Même si le chiffre de 3 % d'augmentation est envisagé, nul n'est besoin de sortir la calculette pour comprendre que le rattrapage de notre capacité à maintenir un niveau de vie correct est loin d'être atteint. Le gouvernement tente de passer la 5ème vitesse en annonçant aussi l'augmentation des frais kilométriques de 10 %... pour celles et ceux qui paient des impôts. Macron avec sa clique veut donner l'impression qu'il est en roue libre mais il doit comprendre que ce ne sont pas des dosettes qui servent à remplir les réservoirs. Il est donc temps de déverser des clous sur la route des un-e-s pour libérer l'horizon des autres.

Écologie : Macron dégèle avant l'été

Annnonce du dégel du point d'indice : une promesse électoraliste. A nous d'imposer la suite !



C'est par un article de presse que la Ministre de la fonction publique a choisi d'annoncer cette mesure de dégel, la première du quinquennat... à moins d'un mois de l'élection présidentielle....et qui sera mis en oeuvre au début du quinquennat suivant par une loi de finances rectificative qui n'interviendra pas avant juillet. Chacun-e verra l'opportunisme de la méthode. Personne ne sera dupe. Il n'y a pas eu de dialogue social sur la question malgré le communiqué de presse intersyndical et les demandes d'ouverture de

négociations des organisations syndicales.

Le dégel du point d'indice, mesure aussi indispensable qu'attendue arrive bien tardivement. Mais au-delà de l'annonce, c'est bien son niveau de revalorisation et sa date d'effet qui permettront aux 5,5 millions d'agent-es publics d'apprécier si cette augmentation est autre chose qu'une duperie pré-électorale. Depuis 10 ans, iels ont perdu environ 20% de pouvoir d'achat à cause de l'inflation et de l'absence de mesure salariale générale. C'est autant à rattraper. Ce n'est donc pas en annonçant un dégel minime à l'été que ce gouvernement pourra se targuer d'avoir amélioré le pouvoir d'achat des agent-es publics. Pour Solidaires Fonction Publique, c'est bien une hausse très importante qui est exigée et sans attendre. **Aucun salaire en dessous de 1700 € net par mois !**

Et surtout cette mesure doit intervenir avant les élections présidentielles. Le gouvernement aurait dû faire intervenir cette mesure dans le projet de loi de finances initial. Les agent-es ne peuvent entendre qu'il faut encore attendre le futur gouvernement.

Pour Solidaires Fonction Publique, il n'y a pas de « personne ne reviendra sur cette mesure » qui tienne. Pas de « vote par le nouveau Parlement ». L'urgence est là et maintenant. Et rien ne doit être mis en balance.

Cette annonce du gouvernement fait également suite aux mobilisations des agent-es publics, et c'est bien une chose à mettre au crédit du mouvement social et syndical.

Pour Solidaires FP, il est également indispensable que ce dégel du point soit assorti de l'octroi d'un nombre **de points** d'indice identique à tous-tes. Cette mesure est toute aussi importante que le dégel du point en ce qu'elle permet une véritable réduction des inégalités.

Ce sont bien ces éléments primordiaux que la ministre doit aujourd'hui dévoiler. Seuls eux permettront de donner un intérêt ou non à cette annonce.

Solidaires appelle l'ensemble des agent-es à la mobilisation le 17 mars. Seule notre mobilisation collective permettra d'imposer nos revendications au gouvernement !

Parce que nous le valons bien

Évaluation des écoles : en marche vers la concurrence !



D'où vient cette évaluation ?

La loi Blanquer « pour une école de la confiance » a mis en place le Conseil d'évaluation de l'École (CEE) en supprimant le CNESCO, organisme indépendant qui était jusqu'alors chargé d'évaluer le système scolaire français. Contrairement au CNESCO, le CEE est complètement lié au ministère, que ce soit par sa composition ou par ses objectifs.

Compte-tenu de la feuille de route de ce nouveau Conseil d'évaluation de l'École, qui a élargi ses missions à l'évaluation expérimentale des écoles en plus des établissements du second degré, **un cycle d'évaluation est envisagé tous les cinq ans, ce qui implique d'évaluer environ 20% des écoles chaque année.**

De quoi s'agit-il ?

Depuis la rentrée 2021, quelques écoles ont été choisies pour expérimenter ces évaluations, **qui doivent se dérouler en deux temps : auto-évaluation et évaluation externe d'après des critères établis.**

La première phase d'« autoévaluation » s'intéresse à l'école dans sa globalité : apprentissage, bien-être des élèves, climat scolaire, etc. Gérée par un comité de pilotage, elle est présentée comme une aide pour la réussite des élèves. En fait, il s'agit de vérifier la mise en conformité des pratiques et des objectifs des écoles avec les orientations académiques et nationales.

La deuxième phase consiste en une évaluation externe, qui s'appuie sur l'auto-évaluation. Elle doit proposer des actions pour améliorer la « stratégie » de chaque école. L'équipe chargée de l'évaluation sera composée presque exclusivement de personnels ayant une fonction hiérarchique et il est question d'y intégrer des professionnels extérieurs à l'Éducation nationale. Le rapport final conduira à la rédaction d'un contrat d'objectifs.

D'après le cadre d'évaluation des établissements, publié par le CEE en mai 2021, ces évaluations auraient pour but « *d' aider les écoles à remplir la mission confiée par l'État en lien avec la commune ou l'EPCI, en termes de qualité et d'efficacité de l'éducation et de la formation dispensées, à donner un sens collectif à l'action et renforcer le sentiment d'appartenance.* »

L'école n'est pas une entreprise !

Vu les termes qui sont employés et les objectifs qui sont présentés, le ministère affiche clairement la couleur : il s'agit d'instiller dans les écoles une culture d'entreprise et de mettre en place des évaluations sur le modèle de ce qui se fait ailleurs dans l'Union européenne.

J.M. Blanquer et son ministère n'ont eu de cesse depuis 5 ans d'essayer de transformer l'école et de la gérer comme une entreprise avec un pilotage par l'évaluation et les indicateurs, avec une affirmation de l'autorité fonctionnelle des directrices-eurs, avec la multiplication des primes et un premier pas vers la rémunération à la carte en fonction du « niveau d'engagement professionnel » des personnels.

Non à l'usine à gaz de l'évaluation !

S'il semble exclu d'utiliser l'évaluation pour classer les écoles, le risque de mise en concurrence est réel. Même si le CEE assure que le rapport d'évaluation des écoles ne serait pas public, nul doute que la systématisation de ce type d'évaluation aura des conséquences sur les équipes en terme de projets pédagogiques, avec une fuite en avant vers des projets qui répondent aux demandes institutionnelles au détriment des réels besoins des enfants.

Les écoles vont encore se retrouver confrontées à des évaluations commandées par la hiérarchie qui n'aident en rien les équipes à améliorer la qualité du service public d'éducation. De plus, c'est encore une surcharge de travail pour les personnels, déjà submergés par des tâches qui les éloignent de leurs missions.

L'incitation à accomplir des objectifs inatteignables au nom de l'efficacité ne peut que faire le jeu de la concurrence au détriment de la coopération et de la solidarité, augmentant stress et souffrance au travail, récompensant les un-es et pénalisant les autres.

Cette obsession évaluative s'apparente à un contrôle des pratiques visant à adapter l'éducation à la culture de la performance issue de la gestion d'entreprise. C'est pourquoi il faut s'opposer à l'évaluation des écoles !

SUD éducation appelle les personnels et les équipes à ne pas participer à ces évaluations.

SUD éducation revendique la fin de toutes les évaluations qui ne sont pas pensées par les équipes. Ces évaluations s'avèrent chronophages, favorisent une dégradation de nos conditions de travail et n'améliorent en rien les conditions d'apprentissages des élèves.



Guillaume « Groncheux », Esther « Bio, ça marche bien », Anatole Strapontin
« maître Je(u)di », co-bureaucrates du jeudi

Si vous souhaitez vous désabonner de la liste, utilisez l'application
<http://desabonnement.ac-nantes.fr>

ATTENTION : ce lien n'est plus cliquable pour des raisons de compatibilité, copiez-le dans votre navigateur